

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

6 avril 2023

N° E22000080 /78

La présidente

Décision rectificative

Vu la décision en date du 1^{er} septembre 2022 par laquelle la présidente du tribunal administratif de Versailles a désigné M. Jean-Claude BOHL en qualité de commissaire enquêteur pour une enquête publique intitulée :

Elaboration du schéma directeur d'assainissement pour 8 communes de la Communauté de Communes des 2 Vallées située sur le département de l'Essonne ;

Considérant que la décision du 1^{er} septembre 2022 est entachée d'une erreur matérielle affectant l'intitulé de l'enquête qu'il convient de rectifier ;

DECIDE

Article 1 : Le titre de l'enquête n° 2200080 figurant sur la décision du 1^{er} septembre 2022 est annulé et remplacé par le titre suivant : *Elaboration du plan de zonage d'assainissement de 8 communes de la communauté de communes des 2 Vallées : Courances, Dannemois, Mondeville, Moigny-sur-Ecole, Milly-la-Forêt, Oncy-sur-Ecole, Soisy-sur-Ecole, Videlles ;*

Article 2 : La présente décision sera notifiée à la Communauté de Communes des 2 Vallées et à M. Jean-Claude BOHL.

Fait à Versailles, le 6 avril 2023.

la présidente,


Jenny GRAND d'ESNON

